**ATELIER SUR LA MISE À DISPOSITION D’UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AUX éTATS PARTIES DEMANDant une ASSISTANCE INTERNATIONALE**

**Siège de l’UNESCO, Salle XIV**

**Calendrier annoté**

L’assistance internationale est au cœur de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Parmi ses mécanismes internationaux, il s’agit de celui qui répond le plus directement aux buts de la Convention tels qu’énoncés à l’article 1, en particulier le premier but touchant à « la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » et le quatrième but axé sur « la coopération et l’assistance internationales ». Cependant, l’objectif de la Convention dans ce domaine n’a malheureusement pas encore été pleinement atteint. En effet, peu d’États parties ont fait une demande d’assistance internationale et très peu de demandes étaient d’une qualité suffisante pour garantir l’approbation du Comité pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ou de son Bureau, dans le cas de demandes urgentes ou dépassant 25 000 dollars des États-Unis. Le Comité a exprimé à plusieurs reprises son regret quant au nombre relativement faible de demandes pour cette assistance étant donné l’importance capitale de la coopération internationale inscrite au cœur de la Convention et les nombreux défis auxquels les États parties doivent faire face.[[1]](#footnote-1)

De même, le Service d’évaluation et d’audit de l’UNESCO (IOS), a observé dans son [évaluation de 2013 sur la mise en œuvre de la Convention](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-13-8.COM-INF.5.c-FR_.doc) que « de nombreux États parties ne disposent pas des ressources humaines et financières pour préparer des propositions de projets élaborées », et que si les États parties doivent faire le choix de soumettre une demande d’assistance internationale ou une candidature (le plus souvent pour une inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité), leurs choix se portent souvent sur cette dernière. L’évaluation de l’IOS a conclu que « renforcer les capacités des États parties pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 est une priorité urgente et le mécanisme d’assistance internationale peut jouer un rôle important en la matière ».[[2]](#footnote-2) En réponse à cela, la huitième session du Comité a appelé les « États parties et l’Assemblée générale de même que le Secrétariat, les centres de catégorie 2, les organisations non gouvernementales et toutes les autres parties prenantes, à […] promouvoir l’assistance internationale comme outil de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de mise en œuvre de la Convention ».[[3]](#footnote-3)

L’Organe consultatif a également abordé ce problème dans son rapport de 2013. Il a souligné que « les États soumissionnaires rencontrent un certain nombre de problèmes conceptuels et techniques pour formuler les demandes de façon bien structurée et rigoureuse, afin qu’elles soient adéquates pour satisfaire aux critères pertinents et aux règlements financiers et administratifs de l’UNESCO. L’Organe consultatif est persuadé qu’à moyen et à long terme, les fruits de la stratégie globale de renforcement des capacités de la Convention apparaîtront de plus en plus clairement, mais il s’interroge aussi sur le point de savoir s’il n’y a pas des mesures à prendre à plus brève échéance ».[[4]](#footnote-4) Par conséquent, la possibilité de mettre en place un mécanisme à plus brève échéance a été suggérée : « Par exemple, pour infléchir la tendance d’une sous-utilisation de l’assistance internationale, le Comité pourrait envisager de trouver un moyen de fournir une assistance technique aux États parties dans la préparation des demandes d’assistance internationale. […] le Secrétariat pourrait peut-être fournir des experts, tel qu’énoncé à l’article 21 de la Convention, afin d’aider l’État à développer ses idées et ses besoins sous la forme d’une demande proprement dite ».[[5]](#footnote-5)

Par conséquent le Comité a décidé de demander au Secrétariat « de trouver un moyen, à plus court terme et à titre expérimental, d’offrir une assistance technique, à travers la mise à disposition d’experts, telle que décrite à l’article 21 de la Convention, aux États parties souhaitant élaborer une demande d’assistance internationale, grâce aux crédits disponibles au titre de la ligne budgétaire 2 du Fonds du patrimoine culturel immatériel ».[[6]](#footnote-6) Ce mécanisme, mis en place en 2014, a fourni une assistance technique à huit États parties et, à ce jour, deux demandes resoumises suite à l’assistance technique sont à l’examen du Bureau :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **États parties** | **Intitulé de la demande** | **Expert de l’assistance technique (AT)** | **Statut** |
| Côte d'Ivoire | Inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) présent en Côte d'Ivoire en vue de sa sauvegarde urgente | Sidi Traoré | Demande d’assistance d’urgence. En cours d’examen par le Bureau. |
| Guatemala | Protection et diffusion du savoir du people Maya-Mam de la Municipalité de San Pedro Sacatepequez, San Marcos, Guatemala | Soledad Mujica | AT achevée en décembre 2014; des désaccords internes ralentissent la soumission d’une demande révisée. |
| Ouganda | La sauvegarde et promotion du bigwala, musique de trompes en calebasse et danse du royaume du Busoga en Ouganda | Wim van Zanten | En cours d’examen par le Bureau. |
| Fidji | Renforcement du système de trésors humains vivants | Noriko Aikawa | Début de l’AT en février 2015, puis annulée en juillet 2015 à la demande des autorités nationales. |
| Burkina Faso | Projet de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel lié aux masques de l'Afrique de l'Ouest | Claudine Angoué | AT achevée en avril 2015; les autorités nationales ont estimé avoir besoin de plus de temps et ont décidé de reporter la nouvelle soumission de la demande révisée. |
| Togo | Inventaire, sauvegarde et valorisation des savoir-faire de la facture et de la pratique des instruments de musique traditionnels du Togo | Pierre Bois | AT achevée en juin 2015. La demande révisée a été soumise le 23 juin 2015.  |
| Lesotho | Inventaire complet des éléments du patrimoine culturel immatériel dans trois régions du Lesotho | Wim van Zanten | AT en cours depuis avril 2015. |
| Seychelles | Atelier de renforcement des capacités sur comment sauvegarder au mieux le patrimoine culturel immatériel des Seychelles | Rahul Goswami | AT en cours depuis avril 2015. |

Le Secrétariat a demandé l’accord du Bureau afin de faire appel au Fonds du patrimoine culturel immatériel pour financer le présent « Atelier sur la mise à disposition d’une assistance technique concernant l’assistance internationale »[[7]](#footnote-7) étant donné le caractère expérimental de ce mécanisme et la prise en compte de la nécessité d’établir un bilan de l’expérience acquise depuis le début de sa mise en œuvre. Un certain nombre d’experts ayant déjà fourni ladite assistance, ainsi que d’autres pouvant être amenés à le faire à l’avenir, se joindront aux membres de la Section du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO afin d’évaluer les différentes expériences menées jusqu’à présent concernant la mise en œuvre de l’assistance technique. Ils examineront également les derniers conseils des évaluateurs et les décisions du Comité au sujet de l’assistance internationale à partir du projet d’aide-mémoire sur la procédure de demande d’assistance internationale. Ils analyseront les autres matériels d’informations développés par le Secrétariat afin de soutenir les États parties et les experts techniques. Enfin, ils établiront des recommandations sur le développement des futurs matériels pédagogiques de renforcement des capacités portant sur l’assistance internationale.

**Le premier jour de l’atelier** sera consacré à l’évaluation de l’expérience acquise et les enseignements tirés des huit premières modalités d’assistance technique. Après une introduction générale, les experts ayant fourni une assistance technique seront invités à confronter leurs expériences, exposer les défis auxquels ils ont dû faire face et partager leurs suggestions d’amélioration. L’après-midi, les débats se poursuivront, sujet par sujet, afin d’aborder un certain nombre de problèmes rencontrés et les solutions apportées par les experts dans leurs rapports établis pour l’UNESCO, ou par les membres de l’UNESCO lors de leurs échanges avec les États parties et les experts. Cette première journée d’échanges a pour but d’identifier un certain nombre de jalons permettant de guider les interventions en cours et à venir.

**Le deuxième jour**, les discussions porteront sur les ressources d’informations fournies par le Secrétariat, en particulier celles dirigées aux États soumissionnaires, tel que le projet d’aide-mémoire pour les États parties qui font la demande d’une assistance internationale. Jusqu’à présent, les experts ont fourni une assistance technique en se basant sur leurs propres connaissances ainsi que sur le soutien de leurs homologues qui travaillent au sein du Secrétariat. Cependant, le projet d’aide-mémoire est un document destiné à servir de référence disponible pour tous. Le troisième aide-mémoire de la série a pour but de faire la synthèse des conseils des évaluateurs et des décisions du Comité afin d’apporter une assistance à ceux qui élaborent une demande d’assistance internationale. Les experts donneront leur avis au sujet du projet d’aide-mémoire, identifieront les points non abordés et évalueront l’intérêt global de l’aide-mémoire. La possibilité de rédiger une note d’orientation « non officielle » à destination des experts qui fournissent l’assistance technique sera également étudiée. Contrairement à l’aide-mémoire qui est un document publié comportant les conseils des évaluateurs et les décisions du Comité, cette note d’orientation informelle ferait état de l’expérience acquise par le Secrétariat et fournirait des suggestions et des pistes aux experts ainsi qu’aux États soumissionnaires. L’après-midi sera consacrée à la réalisation d’un exercice pratique sur la planification et la budgétisation, en utilisant le formulaire [ICH-04 Calendrier et budget](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ICH-04-2016-Timetable_and_budget_--FR.xls), récemment introduit par le Secrétariat.

**Le troisième jour** sera consacré à l’élaboration des matériels pédagogiques sur l’assistance internationale qui seront intégrés aux autres matériels de formation participant à la stratégie globale de renforcement des capacités de la Convention. Après une présentation générale des matériels prévus et de la façon dont ils seraient utilisés, les experts seront invités à faire des observations au sujet de leur structure et de leur contenu, ainsi que de tout sujet spécifique qui devrait y être inclus. La séance de clôture présentera les résultats de la réunion ainsi que les prochaines étapes à suivre par les membres de l’UNESCO.

|  |
| --- |
| Lundi 20 juillet 2015 |
| 10h00 – 10h15 | Accueil et présentation des participants |
| 10h15 – 10h30 | Introduction générale et objectifs de la réunion *Présentation par Cécile Duvelle, Secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* |
| 10h30 – 13h00 | Bilan des expériences sur la mise à disposition de l’assistance technique*Débat ouvert**Modératrice : Cécile Duvelle* |
| **13h00 – 15h00** | **Déjeuner** |
| 15h00 – 18h00 | Bilan des expériences sur la mise à disposition de l’assistance technique*Débats par thématique**Modératrice : Cécile Duvelle* |
| Mardi 21 juillet 2015 |
| 10h00 – 10h30 | Efficacité de l’assistance technique fournie par les experts(correspondance, aide-mémoire et autres notes d’orientation « internes »)*Présentation par Frank Proschan* |
| 10h30 – 13h00 | *Débat**Modératrice: Fumiko Ohinata* |
| **13h00 – 15h00** | **Déjeuner** |
| 15h00 – 16h30 | Planification et budgétisation*Présentation par Frank Proschan**Débat**Modératrice: Fumiko Ohinata* |
| 16h30 – 18h00 | Exercice pratique en utilisant le formulaire ICH-04 Calendrier et budget (Excel) |
| Mercredi 22 juillet 2015 |
| 10h00 – 10h30 | Développement des matériels pédagogiques de renforcement des capacités pour assurer une meilleure assistance internationale*Présentation par Frank Proschan* |
| 10h30 – 13h00 | *Débat**Cécile Duvelle, facilitateur* |
| **13h00 – 15h00** | **Déjeuner** |
| 15h00 – 16h00 | Conclusions et prochaines étapes par Cécile Duvelle |

1. . Voir, par exemple, Décision 8.COM 7.c. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Évaluation du travail normatif de l’UNESCO dans le domaine de la culture. Première partie : Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Document ITH/13/8.COM/INF.5.c. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Décision 8.COM 5.c.1. [↑](#footnote-ref-3)
4. . Document ITH/13/8.COM/7.c. [↑](#footnote-ref-4)
5. . Document ITH/13/8.COM/7.c. [↑](#footnote-ref-5)
6. . Décision 8.COM 7.c. [↑](#footnote-ref-6)
7. . Décision 9.COM 2.BUR 1. [↑](#footnote-ref-7)